

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

AVIS est, par les présentes, donné que lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 suivant :

- Lundi, le 19 janvier 2026 à 20 h;
- Lundi, le 2 février 2026 à 20 h;
- Lundi, le 16 février 2026 à 20 h;
- Lundi, le 2 mars 2026 à 20 h;
- Lundi, le 16 mars 2026 à 20 h;
- Mardi, le 7 avril 2026 à 20 h;
- Lundi, le 20 avril 2026 à 20 h;
- Lundi, le 4 mai 2026 à 20 h;
- Mardi, le 19 mai 2026 à 20 h;
- Lundi, le 1^{er} juin 2026 à 20 h;
- Lundi, le 15 juin 2026 à 20 h;
- Lundi, le 13 juillet 2026 à 20 h;
- Lundi, le 10 août 2026 à 20 h;
- Mardi, le 8 septembre 2026 à 20 h;
- Lundi, le 21 septembre 2026 à 20 h;
- Lundi, le 5 octobre 2026 à 20 h ;
- Lundi, le 19 octobre 2026 à 20 h;
- Lundi, le 2 novembre 2026 à 20 h ;
- Lundi, le 16 novembre 2026 à 20 h;
- Lundi, le 7 décembre 2026 à 20 h.
- Lundi, le 21 décembre 2026 à 20h.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 16^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025



Françoise Virginie Lechasseur, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h15 à 16h30 le 16^e jour du mois de décembre 2025 et en le publiant sur le site internet le même jour.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 16^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025



Françoise Virginie Lechasseur, OMA
Greffière